

# Résolution de l'Assemblée générale du personnel du Gymnase de Renens

\* \* \* \* \*

L'assemblée générale du personnel du Gymnase de Renens constate qu'à ce jour le Conseil d'État n'est toujours pas revenu sur sa décision d'indexer les salaires de 1,4% pour le secteur public et parapublic au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Ce taux représente une baisse importante des salaires réels.

Elle a, de plus, pris connaissance de la rencontre qui a eu lieu entre le Conseil d'État et les organisations syndicales le jeudi 23 février. Elle relève que le Conseil d'État « a réaffirmé qu'il n'entendait pas revenir sur l'indexation 2023 » et qu'aucune proposition concrète, chiffrée et aboutie n'a été présentée.

Au vu de ce qui précède, l'assemblée générale du personnel du Gymnase de Renens :

- Réitère sa demande au Conseil d'État de négocier avec les organisations syndicales, avec comme base une proposition d'indexation concrète établie sur une nette amélioration de la décision communiquée le 8 décembre dernier.
- Demande que cette nouvelle proposition concrète, chiffrée, planifiée du Conseil d'État soit communiquée avant la séance de négociation du 22 mars.
- S'engage à participer à l'assemblée générale du personnel de la fonction publique et parapublique le 22 mars prochain pour débattre du résultat de cette rencontre.
- Soutient les délégations syndicales qui se rendront à la séance de négociation avec le Conseil d'État le 22 mars prochain.
- Mandate les organisations syndicales pour organiser la suite de la mobilisation durant la semaine du 27 au 31 mars.

Sans réponse satisfaisante à ces revendications, l'assemblée générale du personnel du Gymnase de Renens se déclare favorable à de nouvelles journées de lutte et de mobilisation dans les prochaines semaines, notamment du 27 au 31 mars.

**Résolution votée le 1<sup>er</sup> mars 2023 à l'unanimité moins une abstention**